

LA FILIERE DES VOLAILLES FRANÇAISES EN APPELLE AU SOUTIEN COLLECTIF DANS LA RECONQUETE DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

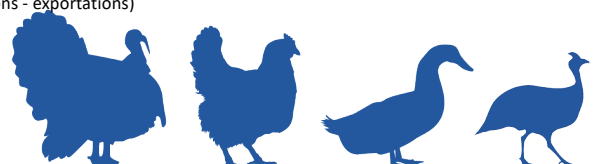
Les volailles ont le vent en poupe en France. Il s'agit même de la **seule viande** à avoir enregistré une **croissance de la consommation** dans le pays en 2023 : **+3,6 % au global** par rapport à 2022 (consommation à domicile + hors domicile)¹. Chaque habitant en a consommé **28,8 kg** sur l'année ! Face à cet enthousiasme, la filière des Volailles Françaises a tout mis en œuvre pour reprendre la production après plus de deux ans d'influenza aviaire. Elle a ainsi réussi à augmenter sa **production de +2 %** en 2023 mais reste confrontée à un **raz de marée d'importations** à bas coût : **+3,2 %** par rapport à 2022. Les poulets, qui représentent près de 8 volailles sur 10 consommées en France, sont les plus touchés par l'arrivée massive de ces volailles de moindre qualité, échappant la plupart du temps aux réglementations européennes et toujours aux bonnes pratiques françaises. En 2023, **50 % des poulets consommés en France étaient encore importés**.

C'est pourquoi la filière en appelle au **soutien de tous** : politiques, professionnels, consommateurs-citoyens... pour donner la priorité aux Volailles Françaises. Chaque action compte pour inverser significativement la tendance et participer à la vitalité de la filière française, dont le **modèle de diversité** est unique au monde. Les professionnels français ont en effet la particularité d'élever **8 espèces** de volailles différentes (poulets, dindes, pintades, canards, oies, cailles, pigeons, coquelets) selon **4 modes d'élevages** distincts (standards, Certification Conformité Produit, Label Rouge et Bio). A la tête d'élevages de **tailles modestes** et de fermes aux **activités diversifiées**, les éleveurs de volailles françaises jouent un rôle essentiel dans la **biodiversité des territoires**.



Engagés dans l'**amélioration continue** de leurs bonnes pratiques, ils n'ont jamais cessé leurs **avancées volontaires**, y compris dans les situations les plus difficiles. Ils ont même déjà dépassé certains des objectifs qu'ils s'étaient fixés dans leur Pacte Ambition 2025. Aujourd'hui, ils travaillent à passer un **niveau supérieur** en se fixant de nouveaux objectifs à 2030 et en menant une réflexion collective sur l'élaboration d'une **démarche de responsabilité sociétale**.

¹ Source : Itavi d'après SSP, douanes. Consommation apparente (Production + importations - exportations)



Importations à bas coût : des mesures urgentes à concrétiser

Mobilisée pour répondre aux attentes du marché, la filière des Volailles Françaises a besoin d'un soutien collectif pour continuer ses avancées. Si elle salue les récentes annonces des autorités françaises, elle encourage leur concrétisation rapide et demande l'accentuation de certaines actions. Il s'agit en effet de mettre un point d'arrêt définitif aux nouvelles négociations avec le Mercosur, de limiter fortement les importations d'Ukraine et d'appliquer systématiquement des clauses miroirs à toutes les importations, pour ne pas importer en France des volailles qui seraient interdites de production sur le territoire.

Origine des volailles : une identification systématique indispensable

Quant à l'identification de l'origine, la filière demande une transparence précise et totale. L'étiquetage, déjà obligatoire pour les volailles en magasins et dans les restaurants, doit être étendu à la viande en tant qu'ingrédient pour que l'ensemble des produits élaborés et transformés soient également concernés. Le consommateur a d'ailleurs un rôle majeur à jouer dans cette identification, en s'informant systématiquement sur l'origine des volailles.



Réglementations européennes : stop au creuset du déséquilibre concurrentiel

Par ailleurs, la filière souhaite que l'Europe cesse d'édicter de nouvelles règles plus contraignantes pour la filière, véritable creuset à l'intensification du déséquilibre concurrentiel. Elle demande notamment de renoncer aux nouvelles règles en cours de discussion sur le transport des volailles et de rejeter la révision de la directive sur les émissions industrielles – IED (Industrial Emissions Directive), qui fixe un seuil unique quelle que soit l'espèce de volaille, à partir duquel l'élevage intègre le régime d'autorisation ; c'est-à-dire requiert une enquête publique et des investissements supplémentaires liés aux MTD (Meilleures Techniques Disponibles).

Volailles Françaises : un modèle de biodiversité unique en son genre

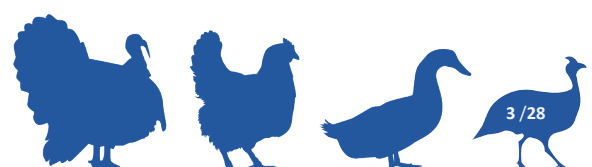
La France est le seul pays du monde à avoir maintenu l'élevage d'une large diversité d'espèces de volailles (dinde, pintade, canard, caille, pigeon, oie, poulet, coquelet) selon plusieurs modes de production, ce qui fait d'elle une exception et un atout en matière de biodiversité. La récente analyse du Recensement Agricole établit à près de 14 000 le nombre d'élevages en France, caractérisés par leur taille réduite et leurs activités diversifiées comparées à d'autres pays d'Europe. 70% des élevages français comptent moins de 29 000 animaux, contre notamment près de 77 000 dans par exemple aux Pays-Bas. De plus, 23 % de volailles françaises sont élevées dans des fermes ayant d'autres activités agricoles, contre 3 %



par exemple pour la Pologne. Par ailleurs en France, les fermes de plus de 500 UGB (Unité Gros Bovin - tout type d'élevage compris), donc de tailles importantes, comportent en moyenne 64 000 volailles, soit 6 % des élevages, qui produisent 28 % de la volaille en France, quand en Roumanie par exemple, elles comportent en moyenne 400 000 volailles, soit 0,3 % des élevages mais qui produisent 97 % de la production roumaine. L'illustration une nouvelle fois du fait que la production française repose sur des systèmes diversifiés.

Bonnes pratiques : des avancées remarquables et de nouveaux objectifs ambitieux

Outre ces particularités, la filière avicole française se distingue également par sa volonté d'améliorer constamment ses bonnes pratiques. Elle a d'ores et déjà enregistré de belles avancées et même dépassé certains des objectifs qu'elle s'était fixés dans son Pacte Ambition 2025. La mobilisation des professionnels a notamment permis aux volailles de profiter d'un accès à la lumière naturelle dans 74 % des poulaillers français et de réduire l'utilisation des antibiotiques de 72 % en 11 ans. Aujourd'hui, la filière a décidé d'aller en encore plus loin en se fixant de nouveaux objectifs à 2030 et en ajoutant un volet à son Pacte, visant à améliorer ses performances dans le domaine du climat et de l'environnement. Ce travail collectif constituera un premier pas vers la définition d'une démarche de responsabilité sociale ambitieuse, à la hauteur des enjeux à venir.



SOMMAIRE

[MARCHE]

LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DE VOLAILLES A LA HAUSSE EN FRANCE

- Volailles : une viande à succès dans les assiettes des Français ! p. 6
- Volailles Françaises : reprise de l'offre après deux ans d'influenza aviaire p. 10
- Zoom sur le recensement agricole : les volailles françaises issues d'élevages de tailles modestes aux activités diversifiées p. 13

[IMPORTATIONS]

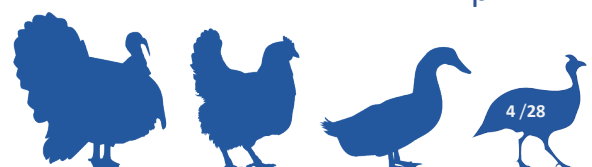
LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE MALMENÉE : DES ACTIONS URGENTES POUR UNE LUTTE EFFICACE CONTRE LES IMPORTATIONS DELOYALES

- Les importations de volailles continuent d'augmenter en France p. 16
- La filière encourage la concrétisation et l'accentuation des actions de lutte annoncées par les autorités françaises p. 19
- Directives européennes sur le bien-être animal et l'environnement : stop à l'intensification du déséquilibre concurrentiel p. 21

[ENGAGEMENTS]

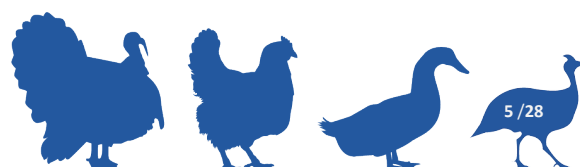
LA FILIERE POURSUIT LE RENFORCEMENT DE SES BONNES PRATIQUES RESPONSABLES

- Pacte ambition 2025 : des avancées majeures et des objectifs dépassés p. 24
- Engagement supplémentaire et objectifs rehaussés à 2030 : les pistes à l'étude p. 27



[MARCHE]

LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION DE VOLAILLES A LA HAUSSE EN FRANCE



VOLAILLES : UNE VIANDE À SUCCÈS DANS LES ASSIETTES DES FRANÇAIS !

Les Français augmentent leur consommation de volailles

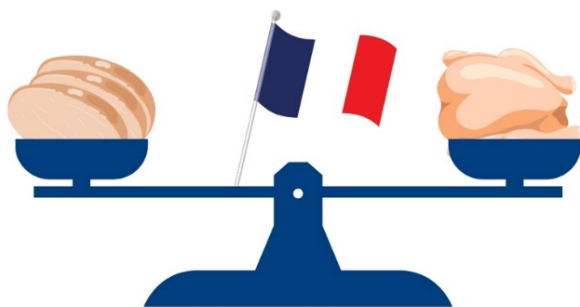
(Source : Itavi d'après Agreste, Eurostat, SSP, Mapama, Destatis, Istat)

En 2023, la consommation française apparente globale² (consommation à domicile + hors domicile) a progressé de +3,6 % en 2023 comparé à 2022. Chaque Français a consommé 28,8 kg de volailles sur l'année, dont 23 kg uniquement de poulets. Il s'agit de la 2^e viande la plus consommée France, juste après le porc (30,7 kg / hab) et devant le bœuf et le veau (21,3 kg/hab).

Avec un total de 1,960 million de tonnes de volailles consommées en 2023, la France reste, à l'échelle de la population, le premier pays consommateur de viande de volaille de l'Union européenne (hors Royaume-Uni). Le Portugal est quant à lui en tête de la consommation européenne ramenée à chaque habitant, avec plus de 30 kg par an.

CONSOMMATION MOYENNE PAR HABITANT EN 2023

28,8 kg
de volailles **DONT** **23 kg**
de poulets

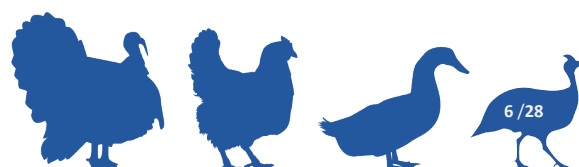


Source : ITAVI d'après SSP, EUROSTAT / © ADOCOM-RP

ANVOL
ASSOCIATION NATIONALE DES VOLAILLES



² Production nationale + importations - exportations

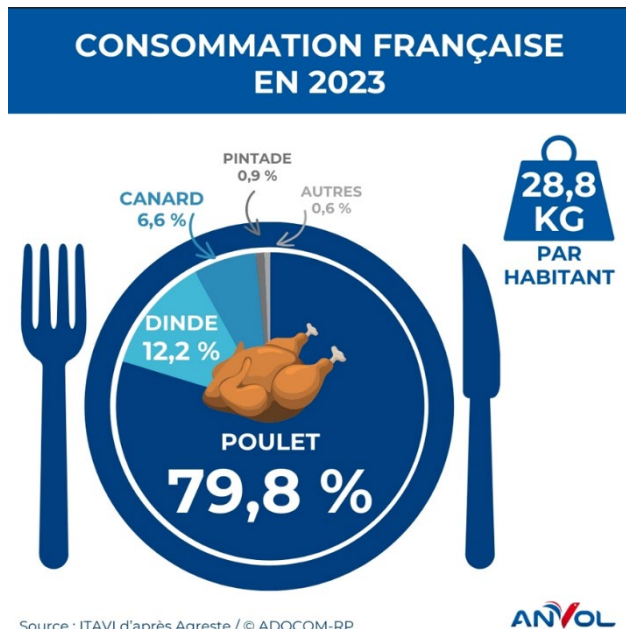


Les poulets confirment leur place principale dans les assiettes : près de 4 volailles consommées sur 5

(Source : Itavi d'après Agreste, douanes - 2023)

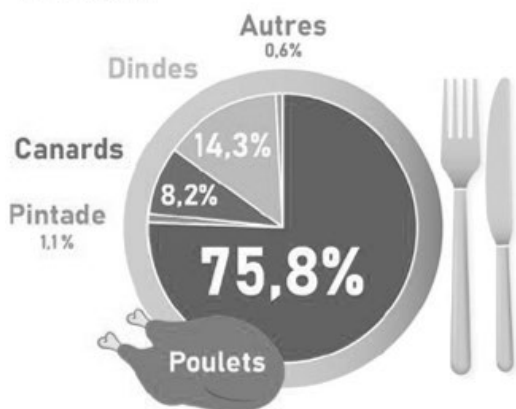
Les poulets restent les volailles les plus consommées en France. Selon les projections de l'Itavi, leur part devrait se stabiliser à 79,8 % en 2023 vs 79,6 % en 2022, après avoir fait un bond de +3,5 points vs 2021. Ils avaient en effet progressé significativement en 2022 avec la réduction drastique de l'offre sur les autres espèces, davantage touchées par l'influenza aviaire.

Les dindes maintiennent leur deuxième position (12,2 % des volailles consommées en 2023 vs 12,8 % sur 2022). Le canard occupe la troisième marche du podium (6,6 % des volailles consommées en France vs 6 % en 2022).

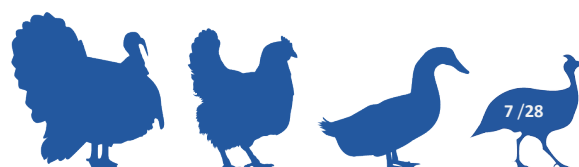
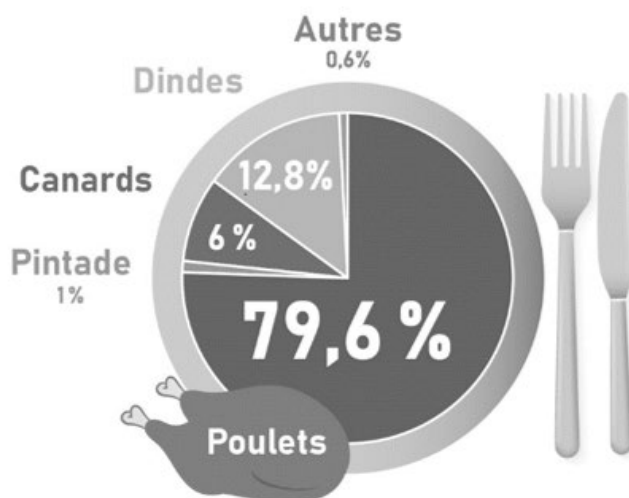


La part des espèces moins représentées reste stable dans les assiettes. C'est le cas de la pintade (0,9 % en 2023 vs 1 % en 2022) ainsi que des cailles et pigeons (0,6 % en 2023 et 0,6 % en 2022).

2021



2022



De plus en plus de volailles proposées en restauration

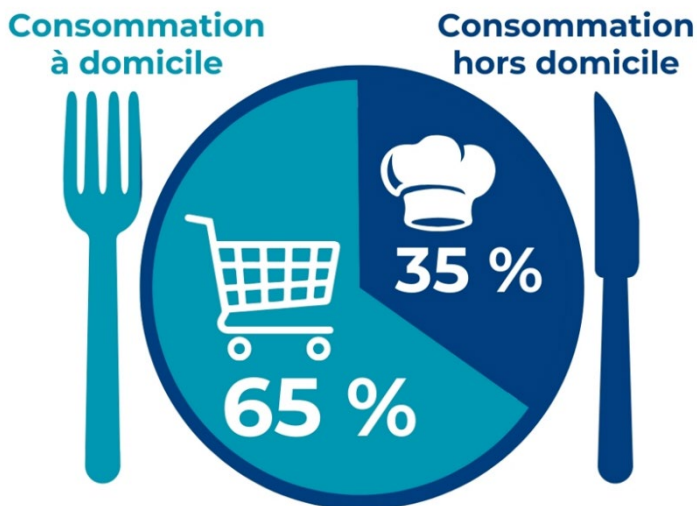
(Source : Itavi d'après Agreste, Kantar Word Panel pour France Agrimer)

La Restauration Hors Domicile prend une place de plus en plus importante dans la consommation de volailles en France. Elle gagne progressivement du terrain sur la consommation à domicile.

Selon les projections de l'Itavi, la part de la consommation à domicile s'élèverait ainsi à 65 % en 2023, pour une part de la RHD à 35 % alors qu'en 2022 cette répartition était de 67 % vs 33 % et en 2021 de 71 % vs 29 %.

En 2005, la répartition était encore de 92 % pour la consommation à domicile contre seulement 8 % en RHD. La RHD prend donc progressivement du poids. Une tendance qui s'est momentanément inversée en 2020 en raison des confinements liés au Covid.

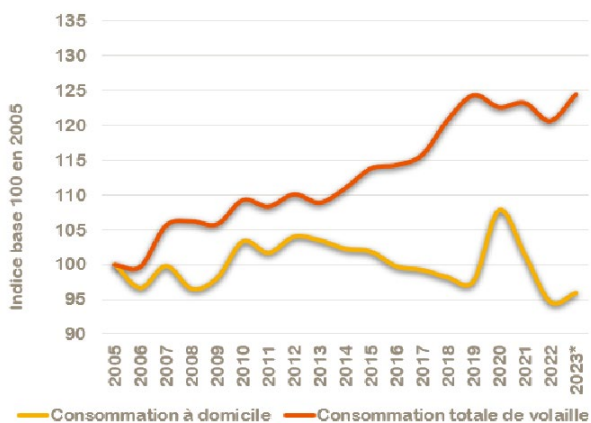
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION DE VOLAILLES EN FRANCE EN 2023



Source : ITAVI d'après Agreste, Kantar WorldPanel pour FranceAgriMer / © ADOCOM-RP

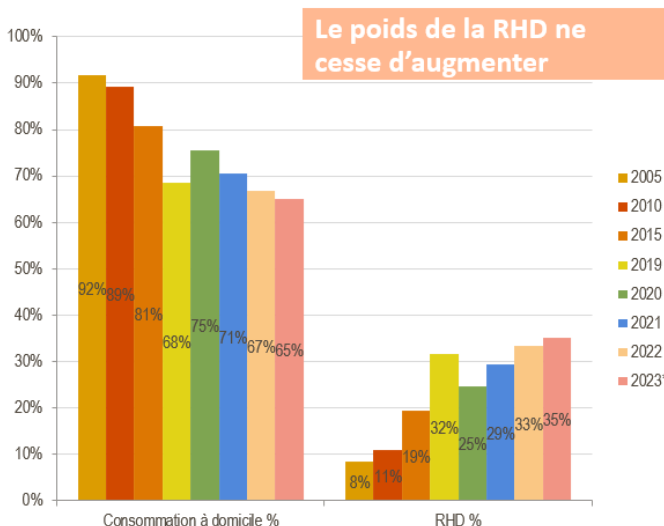


Comparaison de l'évolution de la consommation totale et à domicile de viande de volailles

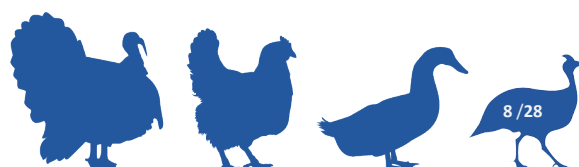


Source : ITAVI d'après Agreste, Kantar Word Panel pour FranceAgriMer

Poids de la consommation de volailles par circuit



* estimations,



En magasins : +1,8 % de volailles achetées en 2023

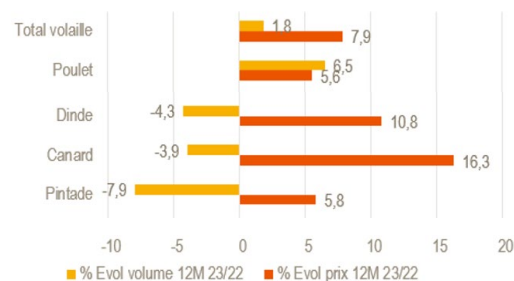
(Source : ITAVI d'après Kantar WorldPanel pour France Agrimer)

Les achats de **volailles en magasins** ont augmenté de **+1,8 % en volume** en 2023 vs 2022. En fin d'année, les volailles festives ont rencontré un franc succès, confirmant leur fort potentiel auprès des consommateurs.

Sur l'ensemble de l'année, le **poulet** fait figure de moteur des ventes, avec une hausse de **+6,5 % en volume** sur 1 an, mais limitée à +5,6 % en valeur. Les achats de cuisses ont même bondi de +10 % en volume pour +8,6 % en valeur et les escalopes de poulet de +6,3 % pour une progression limitée à +4,6 % en valeur.

Les autres espèces : dindes, pintades et canards ont quant à elles vu leurs achats reculer.

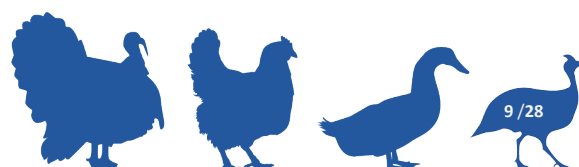
Achats des ménages en viande de volaille sur 12 mois 2023/2022



Source : ITAVI d'après Kantar World Panel pour France Agrimer.



Image de valeria_aksakova sur Freepik



VOLAILLES FRANÇAISES : REPRISE DE L'OFFRE APRÈS DEUX ANS D'INFLUENZA AVIAIRE

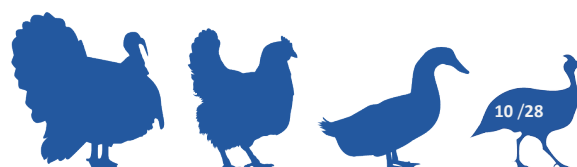
La fin d'une crise inédite pour la filière des volailles de chair : la production en hausse de +2 % en 2023

(Source : Itavi d'après SSP, douanes ; 2023 vs 2022)

2023 marque la reprise de la production de volailles en France après la crise d'influenza aviaire dont a été victime la filière. La campagne de vaccination des canards, débutée en octobre dernier, a permis d'enrayer une résurgence du virus dans les élevages, permettant une reprise de la production à +2 % en 2023 vs 2022. La France se positionne ainsi en 3^e place des pays producteurs de volailles en Europe, derrière la Pologne et l'Espagne.

Les professionnels français restent cependant prudents et le coût de la vaccination est un nouveau facteur à prendre en compte dans les charges de production. Au total, 62 millions de canards à rôtir et à Foie Gras devraient être concernés par la campagne de vaccination d'ici octobre 2024, pour un coût de plus de 115 millions d'euros, dont 15 % pris en charge par les professionnels des filières canards à rôtir et à Foie Gras. ANVOL est mobilisé pour que l'État maintienne son accompagnement financier lors des futures campagnes de vaccination et les filières s'organisent pour une juste répartition du surcoût de production lié à cette vaccination.

Pour rappel : De 2021 à mi-2023, la filière volaille française a été victime d'une épizootie d'Influenza Aviaire aussi violente qu'inattendue, tant en matière d'ampleur que de durée. Tous les types d'élevages et toutes les espèces ont été concernés. Sur la saison 2021-2022, 1 400 foyers ont été identifiés et 25 millions de volailles touchées. Sur la saison 2022-2023, 402 élevages et 3 à 4 millions d'animaux supplémentaires ont été concernés.



2023 vs 2022 :

une reprise de production inégale selon les espèces

(Source : Itavi d'après SSP, douanes ; 2023 vs 2022)

La reprise de la production avicole en France est essentiellement tirée par les canards (maigres et gras). En effet, l'espèce la plus touchée par la crise a vu sa production reprendre à +16,1 % en 2023 vs 2022 : +9,7 % pour les canards à rôtir en particulier.

De son côté, le poulet enregistre également une hausse de sa production à +1,2 %.

En revanche, la production de pintades est en recul de -4,8 % et celle de la dinde est à -1,8 %.

DES ÉVOLUTIONS DE PRODUCTION CONTRASTÉES SELON LES ESPÈCES

2023 VS 2022



VS 2021



Source : ANVOL - ITAVI d'après SSP / © ADOCOM-RP

ANVOL

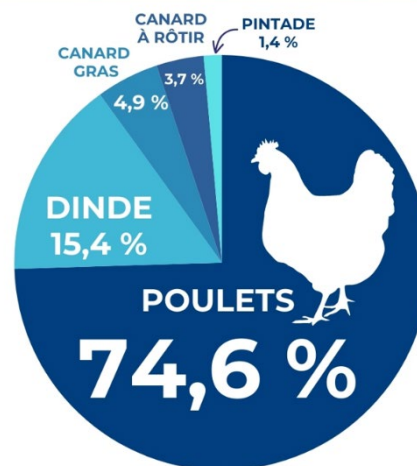
2023 vs 2021 : une remise à niveau difficile de la production

La production de volaille peine à retrouver son niveau de 2021, notamment pour le canard (-27,2 %), la dinde (-18,4 %) et la pintade (-12,1 %). Le poulet à quant à lui renoué avec un niveau de production quasiment similaire à 2021 (+0,2 %).

Les poulets confirment leur prédominance dans la filière : les ¾ des volailles produites en France

Le poulet représente 74,6 % des volailles élevées en France en 2023. Cette proportion est stable par rapport à 2023, où ils étaient 75 %. En revanche, leur proportion a régulièrement augmenté depuis 2000, où ils représentaient 50,6 % de la production. Une proportion qui a grimpé à 60,9 % en 2010 puis à 68,2 % en 2020 et 70 % en 2021.

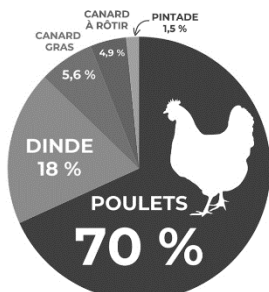
RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE VOLAILLE PAR ESPÈCE EN 2023



Source : ITAVI d'après Agreste / © ADOCOM-RP

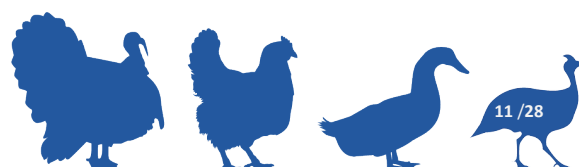
ANVOL

PRODUCTION 2021



Source : ITAVI d'après Agreste / © ADOCOM-RP

ANVOL



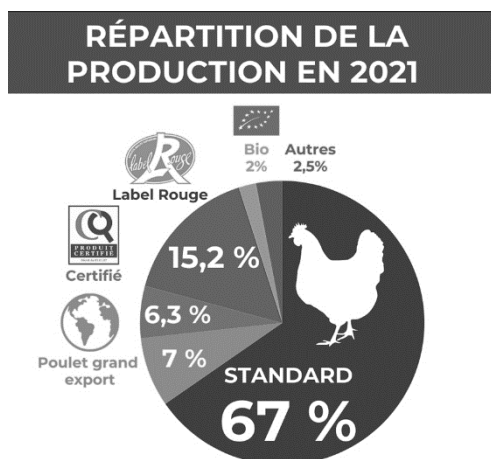
Stabilité de la part des poulets produits sous signes de qualité sur 1 an mais effritement à plus long terme

(Source : ITAVI d'après Synalaf)

En 2023, la part de poulets bio et Label Rouge dans la production globale de poulets en France est équivalente à 2022 mais s'effrite sur plus long terme. Les poulets Label Rouge représentent 13 % des poulets produits en France (-1 pt vs 2022 et -2,2 pts vs 2021) et les poulets bio 1 % (idem 2022 et -1 pt vs 2021). Il en va de même pour les poulets sous Certificat de Conformité Produit (CCP), qui reste à 5 % (vs 6,3 % en 2021).

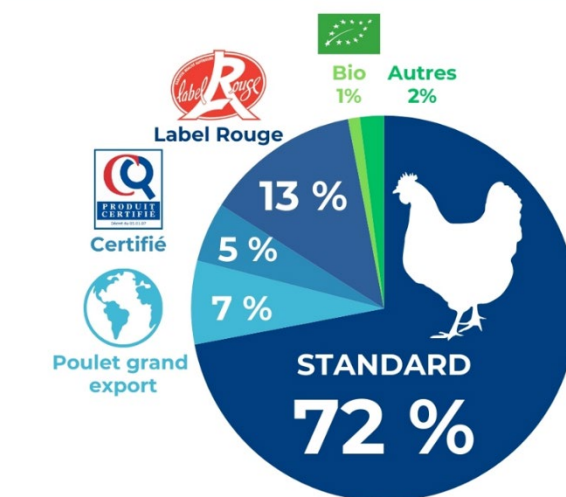
Les poulets standards ont quant à eux progressé de 2 points et représentent 72 % de la production en 2023. Ils étaient à 67% en 2021.

STABILITÉ DU PLEIN AIR EN 2023



Source : ITAVI d'après Agreste, Synalaf / © ADOCOM-RP

ANVOL



Source : ITAVI d'après Agreste, Synalaf / © ADOCOM-RP

ANVOL



ZOOM SUR LE RECENSEMENT AGRICOLE : LES VOLAILLES FRANÇAISES ISSUES D'ÉLEVAGES DE TAILLES MODESTES AUX ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

Près de 14 000 élevages en France

La filière avicole française compte un total de près de **14 000 élevages de volailles** (dont 5400 en Label Rouge et près de 1 100 en bio) et **15 000 entreprises liées**. Selon les résultats du dernier recensement agricole décennal analysés par l'ITAVI, le nombre d'élevages de volailles de chair en France s'élevait exactement à **13 971 en 2020** ; - 17 % par rapport à la dernière enquête de 2010. La moitié d'entre eux se situent dans le **Nord-Ouest** de la France.

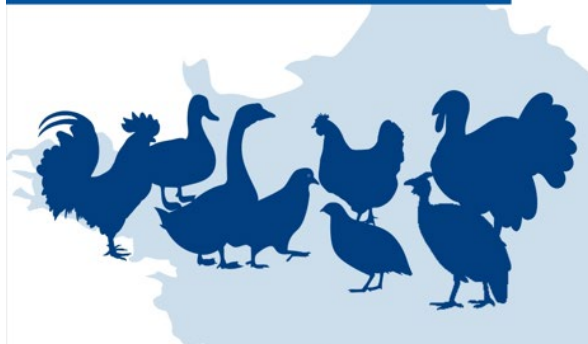
Des éleveurs plus jeunes que la moyenne des agriculteurs

L'**âge moyen** des éleveurs de volailles françaises est de **47 ans**. Ils sont **plus jeunes** que dans les autres secteurs de l'agriculture, puisqu'ils sont 48 % à dépasser les 50 ans, contre 60 % des agriculteurs au global. Cependant, ils sont également confrontés à la problématique du renouvellement des générations. Lorsque la totalité des exploitants d'un élevage de volailles a dépassé 60 ans, 28 % d'entre eux ne savent pas ce que va devenir leur élevage dans les 3 ans à venir et 24 % n'envisagent pas de départ.



**VOLAILLES FRANÇAISES :
UNE BIODIVERSITÉ CARATÉRISTIQUE**

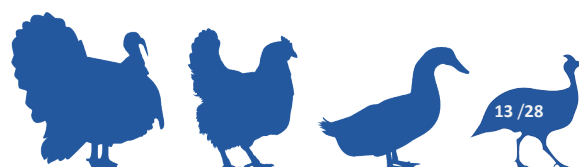
8 ESPÈCES



4 MODES D'ÉLEVAGE

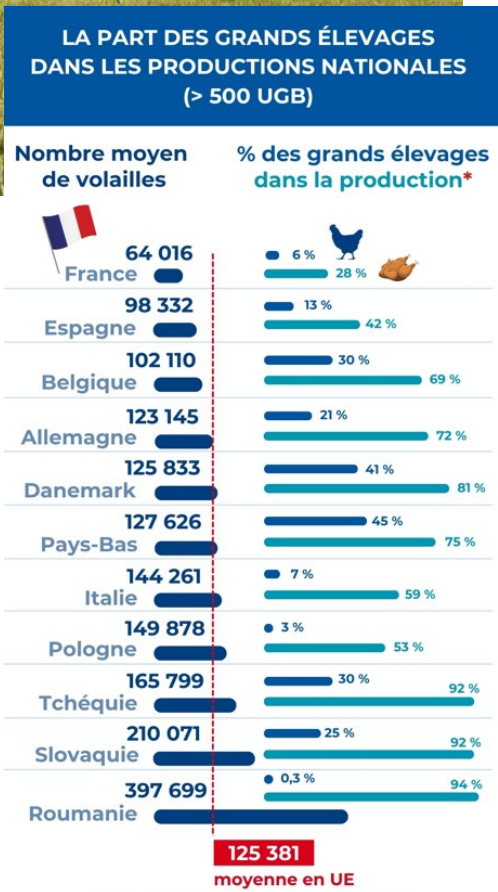


ANVOL
INTERPROFESSION VOLAILLES DE CHAIR



Des fermes aux multiples activités

Les éleveurs de volailles sont très majoritairement à la tête de fermes aux **activités diversifiées**. 23 % des volailles françaises étaient ainsi élevées en 2020 dans des fermes également engagées en **polyculture ou poly-élevages**. Cette part est bien supérieure à des pays comme la Pologne, où seules 3 % des volailles sont élevées dans des fermes non spécialisées, 5 % en Espagne et 10 % pour les Pays-Bas.



Des élevages de taille modeste

Selon le recensement agricole, les poulaillers français sont ainsi de **4 à 5 fois plus petits** que certains de leurs voisins européens.

Les fermes importantes en France, de plus de 500 UGB (Unité Gros Bovin - tout type d'élevage compris), réunissent en moyenne 64 000 volailles. Ces élevages représentent 6 % des élevages et produisent 28 % de la volaille française, quand en Roumanie par exemple, ils concentrent en moyenne 400 000 volailles, soit 0,3 % des élevages mais produisent 97 % de la production roumaine.

Dans le monde, certains parcs de bâtiments peuvent réunir jusqu'à 2 millions de volailles dans certains pays comme l'Ukraine ou la Thaïlande.



Source : ANVOL 2020 - © ADOCOM-RP

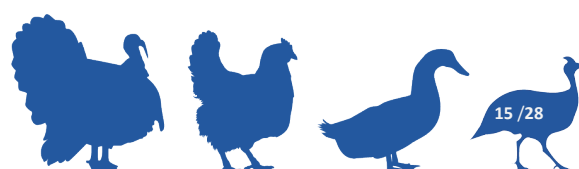
Source : recensement agricole 2020

*Lecture : 6 % des grands élevages produisent 28 % des volailles nationales

ANVOL
Association Nationale des Volailles



[IMPORTATIONS]
**LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
MALMENÉE : DES ACTIONS URGENTES
POUR UNE LUTTE EFFICACE CONTRE
LES IMPORTATIONS DÉLOYALES**



LES IMPORTATIONS DE VOLAILLES CONTINUENT D'AUGMENTER EN FRANCE

+3,2 % de volailles importées en 2023 : le déficit de la balance commerciale se creuse

(Source : ITAVI d'après douanes françaises)

Les importations de volailles ont continué leur essor en France en 2023. Elles ont augmenté de +3,2 % sur 1 an en volume pendant que les exportations diminuaient de -8,4 %. Sur l'année, **44 % des volailles consommées en France ont été importées**. La part des volailles importées en France a ainsi progressé de **+10 points en seulement 3 ans** ; elle était de 34 % en 2020.

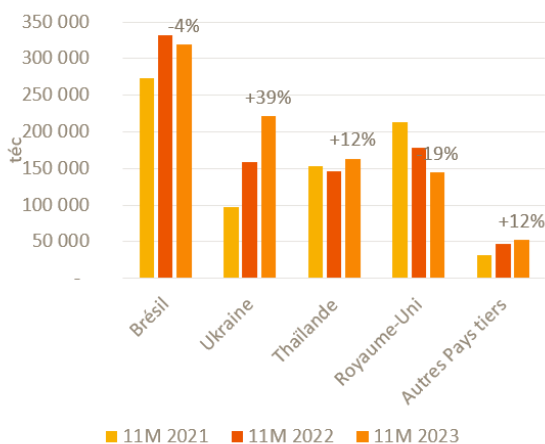
La balance commerciale des volailles ne cesse ainsi de se creuser. En 2023, elle était en déficit en volume et en valeur : -448 000 tonnes (équivalent carcasse – tec) et -1,23 milliard d'euros.

Hausse majeure des importations de volailles en provenance de Pologne, Ukraine, Thaïlande

(Source : ITAVI d'après douanes françaises)

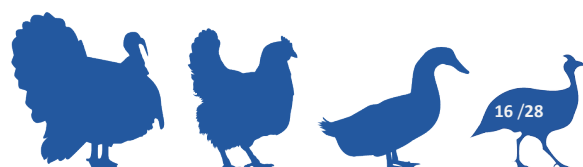
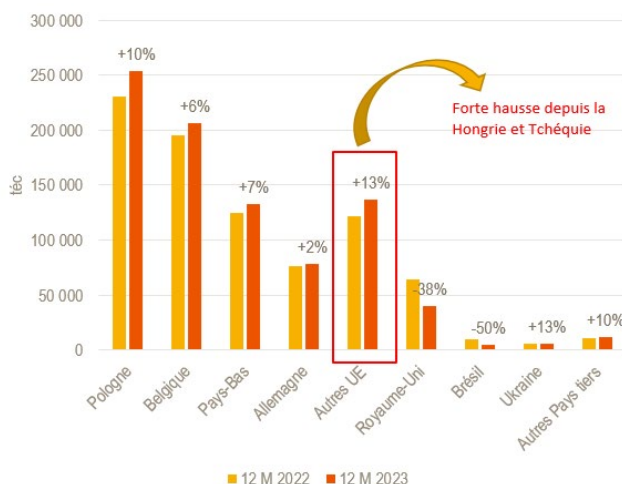
Les importations de volailles en France proviennent en premier lieu de Pologne, qui exporte plus de 253 500 tec de volailles en France, en hausse de +10 % vs 2022. Elle est suivie de la Belgique (207 000 tec ; +6 %) et des Pays-Bas (132 700 tec ; +7 %). Il est à souligner que les importations d'Ukraine, du Brésil, de Thaïlande transitent par d'autres pays d'Europe, comme les Pays-Bas, la Hongrie ou la Tchéquie, deux pays en provenance desquels les importations sont en forte hausse.

Importations de l'UE depuis pays tiers en viande de poulet 11M 23/22



Source : ITAVI d'après TDM

Importations françaises de viande de volaille. 2022 : 23/22 : +3,2%



1 poulet sur 2 importé en France : essentiellement des découpes

(Source : ITAVI d'après douanes françaises)

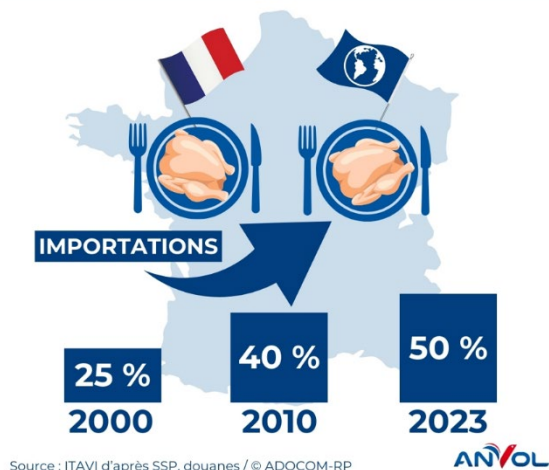
Sur l'ensemble des volailles, les poulets sont les plus touchés par les importations, essentiellement utilisés par la restauration hors domicile et les entreprises de seconde transformation pour la réalisation de produits élaborés. La croissance des importations est en effet à mettre en parallèle avec l'augmentation de la part de la restauration Hors Domicile dans la consommation globale des volailles en France.

En 2023, les importations de poulets ont ainsi poursuivi leur progression : +3,4 % en volume vs 2022. En 3 ans, elles ont bondi de +37 %, soit un volume supplémentaire de 217 000 tonnes (équivalent carcasse – tec) de poulets arrivés sur le sol français.

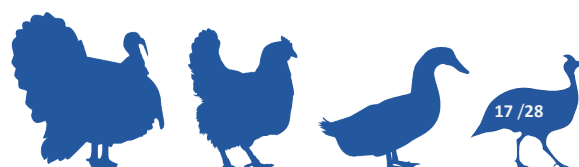
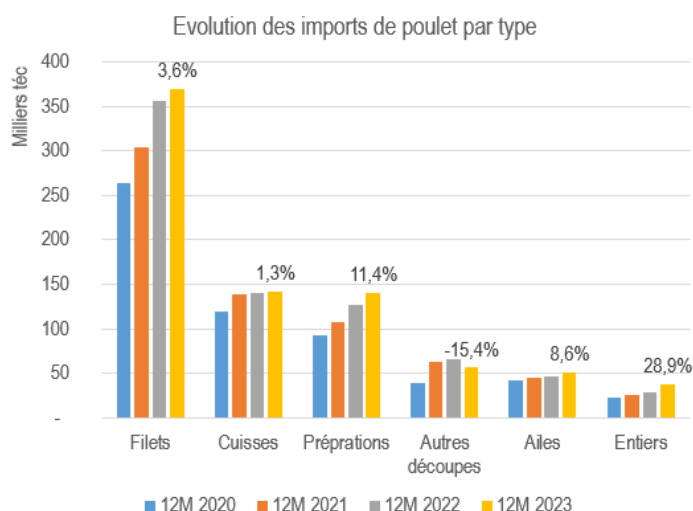
En 2023, 50 % des poulets consommés en France étaient encore issus de l'importation.

La majorité des importations de poulets est constituée de filets (près de 3700 000 tec ; +3,6 % vs 2022), de cuisses (142 300 tec ; +1,3 %) et de préparations (140 500 tec ; +11,4 %). Des produits très utilisés par les professionnels de la RHD et les industries de la transformation (produits élaborés, cuisinés, charcuteries, etc.)

1 POULET SUR 2 IMPORTÉ



Importations françaises de viande de poulet par type de produit. 12M 2023 : +3,4%



Identification de l'origine : seulement 15 % des restaurants répondent à l'obligation légale

Depuis le 1^{er} mars 2022, un décret impose aux établissements de restauration proposant des repas sur place ou à emporter, d'indiquer aux consommateurs l'origine des viandes de volailles, porcs et moutons qu'ils mettent à leurs menus, comme c'était déjà le cas pour la viande de bœuf depuis 2002. Une avancée importante que l'Interprofession de la Volaille de chair - ANVOL - sollicitait de longue date. Pourtant, une récente enquête* montre que seuls 15% des restaurants répondent à cette obligation. Si l'obligation n'est pas respectée, c'est avant tout par manque d'information.

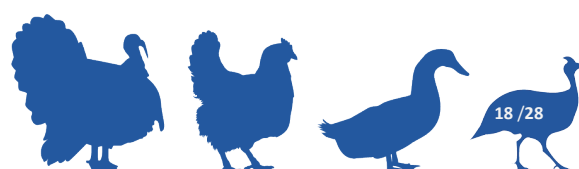


La filière des volailles françaises estime ainsi qu'un décret de cette nature, sans communication officielle et sans contrôle, n'a aucun effet si ce n'est de produire un bénéfice politique momentané et d'embellir les discours des ministres de l'Agriculture qui se succèdent. Ce décret doit absolument être accompagné d'un dispositif de communication et de contrôles pour que la souveraineté alimentaire ne reste pas un vain mot.

Si la filière des volailles françaises est consciente du rôle qu'elle doit jouer pour diffuser largement cette information et l'accompagner d'une démarche autour de son logo « Volaille Française », il paraît urgent que l'État passe également à l'action. Il est indispensable, d'une part, qu'il accentue la communication autour de l'application de ce décret et, d'autre part, qu'il intensifie les contrôles de la DGCCRF dans les établissements concernés.

Des actions d'autant plus urgentes à mener que l'application du décret n'est pour le moment prévue que jusqu'à fin février 2024, ce que déplorent les professionnels des volailles françaises, qui appellent à sa pérennité.

**Étude Roamler réalisée pour ANVOL et l'APVF (Association pour la Promotion de la Volaille Française) au printemps 2023 auprès de 380 établissements français de restauration, chaînés ou indépendants.*



LA FILIÈRE ENCOURAGE LA CONCRÉTISATION ET L'ACCENTUATION DES ACTIONS DE LUTTE ANNONCÉES PAR LES AUTORITÉS FRANÇAISES

La filière volailles de chair, représentée par l'Interprofession ANVOL, juge encourageantes les annonces faites le 1^{er} février par le Premier ministre et le Président de la République, notamment sur les accords liés au Mercosur, à l'Ukraine et à l'identification de l'origine. Mais les professionnels estiment qu'il s'agit d'une première étape, traduisant la prise en compte de l'une de leurs problématiques majeures : l'importation de 1 poulet sur 2 consommés en France. Le Gouvernement et le Président de la République ont tenu des propos forts pour dénoncer la concurrence déloyale des importations à bas coût et annoncé des mesures qui vont dans le bon sens. Malgré tout, certaines d'entre elles ne vont pas assez loin ou nécessitent d'être concrétisées rapidement pour être efficaces.

Mercosur : suspension ou arrêt définitif des négociations ?

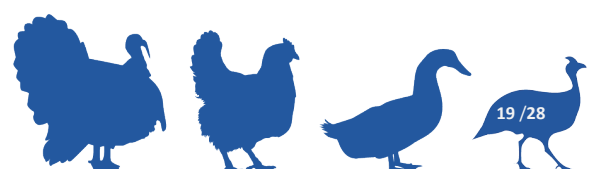
Le Premier ministre a déclaré qu'il n'était pas question d'accepter ce traité pour la France, tandis que le Président de la République a évoqué une suspension des négociations. Les professionnels de la filière rappellent qu'une seule option est envisageable : l'arrêt ferme et définitif des négociations avec le Mercosur. Les 500 000 tonnes de filets de poulet brésilien (sans clauses miroirs !) qui arrivent en Europe chaque année sont suffisantes !

Clauses miroirs : accélérer le travail

À ce titre, ANVOL demande que toutes les importations actuelles soient soumises aux mêmes obligations que les volailles françaises, et non à leur simple équivalence, en particulier en ce qui concerne les réglementations liées aux antibiotiques, facteur de croissance et à la déforestation. Ainsi, alors que l'Union européenne interdit l'importation de soja déforestant, elle ouvre ses frontières aux poulets brésiliens qui consomment du soja en provenance de zones déforestées. Par ailleurs, la mise en œuvre de mesures miroirs ne sera valable que si un dispositif de contrôle du respect de ces mesures sur place est mis en œuvre !

Ukraine : mise en place d'une clause de sauvegarde

Les professionnels se félicitent que le Gouvernement ait entendu leurs difficultés face à l'arrivée massive de poulets ukrainiens en Europe. Cependant, le volume de référence, au-delà duquel la clause de sauvegarde se déclencherait, est bien trop élevé. Le Président de la République a en effet évoqué que la période de référence serait basée sur les années 2022 et 2023, soit un volume moyen de 200 000 tonnes. Pour protéger le marché de cet afflux de poulets à bas coût, les professionnels demandent que la clause de sauvegarde soit activée non pas à 200 000 tonnes, mais à un niveau identique à la période précédant la guerre : 90 000 tonnes. En effet, s'ils soutiennent bien entendu le peuple ukrainien dans ce contexte de guerre, la filière estime injuste que son secteur supporte une part aussi importante de la charge collective.



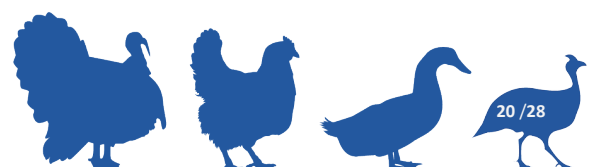
Origine : extension généralisée de l'obligation d'étiquetage

Si l'interprofession salue la volonté du Gouvernement de renforcer le contrôle de l'étiquetage de l'origine de la volaille, elle demande également l'élargissement de son obligation à tous les produits et tous les modes de distribution. En effet, s'il est déjà obligatoire pour la volaille crue (fraîches réfrigérées, surgelées ou congelées) vendue en magasin et proposée dans les restaurants, il est indispensable que l'obligation s'étende à la viande en tant qu'ingrédient pour que l'ensemble des produits élaborés et transformés y soient contraints. Les annonces du ministre de l'Agriculture vont dans ce sens, elles doivent cependant être concrétisées rapidement. Au-delà de cette extension, la filière demande que l'identification soit claire et précise et indique le pays d'origine de la volaille et non une zone géographique, comme « origine UE ou non UE ». Il en va de la transparence et de l'information due aux consommateurs.

Les professionnels en appellent aussi à la vigilance des consommateurs sur l'identification des volailles

La situation des importations de volailles en France est paradoxale puisque les Français déclarent avoir de fortes attentes en matière d'origine française des volailles : ils sont notamment 87 % à estimer que le logo Volaille Française incite à choisir les produits sur lesquels il est apposé et 82 % à penser qu'il incite à aller dans les lieux de restauration qui l'affichent. (Source : APVF – Opinion Way 2022).

C'est pourquoi l'Interprofession rappelle aux consommateurs que l'identification de l'origine est d'ores et déjà obligatoire pour les volailles vendues en magasin et pour les volailles fraîches réfrigérées, surgelées ou congelées proposées dans les restaurants. ANVOL les encourage à systématiquement s'informer sur l'origine des viandes qu'ils consomment afin d'éclairer leur choix.



DIRECTIVES EUROPÉENNES SUR LE BIEN-ETRE ANIMAL ET L'ENVIRONNEMENT : STOP À L'INTENSIFICATION DU DÉSEQUILIBRE CONCURRENTIEL

Une surréglementation nuisible au bien-être animal et au maintien des activités sur les territoires : le cas du transport

La filière avicole demande l'arrêt de l'empilement réglementaire concernant le bien-être animal et une réorientation sur des obligations de résultats, de formation et d'harmonisation des pratiques. Les professionnels rappellent en outre que les conditions de vie des animaux en élevage et leur protection pendant le transport et l'abattage sont déjà strictement encadrées réglementairement (Directive 2007/43/CE dite "poulet de chair", règlement 1/2005 sur le transport, règlement 1099/2009 sur l'abattage), ce qui fait de l'Union européenne un modèle en matière de bientraitance des animaux.

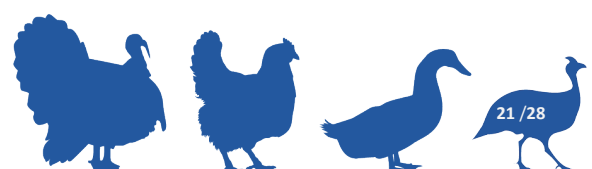
De plus, le bien-être animal est au cœur des préoccupations de la filière avicole, qui a d'ailleurs volontairement développé l'application « EBENE » pour contrôler le bien-être en élevage en prenant en compte des indicateurs basés sur l'animal (comportement, blessures ...), issus de travaux de recherche européens. La filière fait également évoluer ses pratiques, via la formation des éleveurs, convoyeurs d'animaux vivants, responsables et opérateurs protection animale en abattoirs et par l'investissement dans de nouvelles infrastructures et équipements, comme des fenêtres dans plus de la moitié des bâtiments d'élevage, des systèmes d'anesthésie innovants à l'abattoir

Dans ce contexte, la proposition d'un nouveau règlement européen concernant le transport des animaux vivants n'est pas acceptable pour la filière car :

1 - **les densités et hauteurs de containers** proposées sont incompatibles avec un bon maintien des animaux, induisant des risques de blessures, de renversement des camions, mais aussi l'augmentation de 30 à 40% du nombre de véhicules de transport sur les routes, en contradiction avec tous les objectifs de décarbonation ainsi qu'avec la viabilité économique des entreprises.

2 - **les techniques de manipulation des animaux** proposées lors de l'attrapage ne sont ni réalistes, ni contrôlables, et constituent de nouvelles obligations de moyens qui fragiliseront encore ce maillon dans la chaîne de valeur.

3 - **les limites de durée de transport** fixées arbitrairement sont incompatibles avec le maintien de certains élevages sur les territoires, quand le couvoir ou l'abattoir ne se situe pas à proximité. La fixation d'un temps de trajet arbitraire impacte directement l'organisation territoriale du secteur avicole et limite drastiquement la capacité des entreprises d'accoupage à exporter, les incitant à s'installer en dehors de l'Union européenne.



Projet d'accord européen sur les émissions industrielles : mortifère pour les élevages de dindes en France

L'Interprofession de la Volaille Française (ANVOL) et le Comité Interprofessionnel de la Dinde Française (CIDEF) s'opposent fermement à l'accord adopté fin novembre par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, relatif à l'application de la directive sur les émissions industrielles – IED (Industrial Emissions Directive).

Contre toute attente, cet accord fixe des seuils différenciés selon les espèces de volailles alors que les parlementaires européens avaient massivement voté contre l'abaissement des seuils d'application en porc et en volaille en juillet dernier. En totale contradiction avec leur volonté, cet accord entérine notamment la mise en application de la directive pour les élevages de dindes réunissant plus de 9 333 animaux, contre 40 000 volailles auparavant.

Cet abaissement drastique signe la fin de la diversité avicole caractéristique de la France, puisque plus 73 % des élevages de dindes seraient concernés. Ils ne pourraient en effet pas faire face aux investissements massifs (évalués à plus de 80 millions d'Euros) nécessaires pour entrer en conformité avec la directive, qui implique la mise en œuvre des Meilleures Techniques Disponibles pour réduire leur impact sur l'environnement. En outre, la filière serait également entravée par un très contraignant régime d'autorisation avec enquête publique.

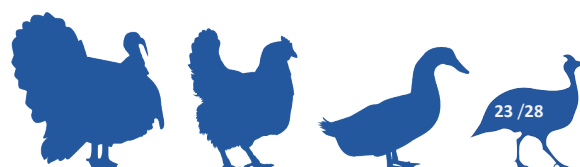
Le vote de cet accord en l'état serait mortifère pour la filière des dindes en France, déjà ébranlée par l'influenza aviaire et l'effritement de son taux d'auto-provisionnement, descendu pour la première sous la barre des 100 % en 2023.

Cet accord, de plus dépourvu de toute clause miroir, ouvre en effet la porte à des importations massives, ne répondant pas aux mêmes exigences que les élevages français, ni en matière de respect de l'environnement, ni même en matière de qualité sanitaire. Une situation en totale contradiction avec la volonté affichée du Président de la République de renforcer la souveraineté alimentaire du pays et de sauvegarder les élevages français.

ANVOL et le CIDEF tirent donc le signal d'alarme et demandent à la France de faire entendre sa voix auprès du Conseil pour un statu quo, avec un seuil homogène pour les volailles à 40 000 animaux. Les Interprofessions appellent également les députés européens à maintenir leurs positions en refusant le vote de l'accord en l'état.



[ENGAGEMENTS]
**LA FILIÈRE POURSUIT LE RENFORCEMENT
DE SES BONNES
PRATIQUES RESPONSABLES**



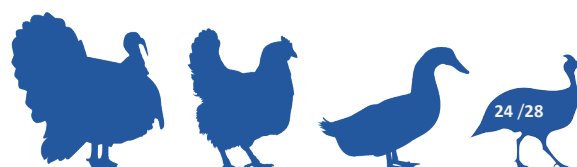
PACTE AMBITION 2025 : DES AVANCÉES MAJEURES ET DES OBJECTIFS DEPASSES

2020-2025 : six objectifs fixés à 5 ans en réponse aux attentes du marché

Pour valoriser son savoir-faire, répondre aux nouvelles attentes sociétales et lutter contre les importations à bas coûts, l'Interprofession a lancé en 2020 son Plan Ambition ANVOL 2025. Elle s'est en particulier fixé 6 objectifs à atteindre en 5 ans afin de répondre aux attentes des consommateurs-citoyens. Les professionnels se sont largement mobilisés et ont progressé dans de nombreux domaines, voire dépassé les objectifs qu'ils s'étaient fixés mais reste parfois freinés par un contexte qu'ils ne peuvent maîtriser.

1 **Objectif** : Répondre à toutes les attentes de tous les circuits.

Point d'étape : la diversification des modes de production malmenée par la baisse du pouvoir d'achat. En complément des élevages standards, les volailles sont élevées en France sous diverses démarches de qualité : Label Rouge, Bio ou CCP - Certification de Conformité Produit. La part de ces volailles respectant un cahier des charges spécifiques représente un quart de la production française. Il s'agit en majorité de poulets, suivis des dindes. La France est championne d'Europe des élevages de poulets en plein air (Label Rouge et Bio). Elle compte près de 14 % de volailles élevées en plein air, Cependant, cette montée en gamme n'est pas suivie par les consommateurs, en proie à la baisse de leur pouvoir d'achat. Pourtant, au prix de vente au kg, les volailles Label Rouge sont aussi accessibles que les volailles standards proposées déjà découpées. Dans un contexte où les consommateurs privilégient le fait-maison, les volailles Label Rouge ont ainsi toutes les qualités pour répondre à leurs attentes.



2

Objectif : Un accès à la lumière naturelle pour 50 % des volailles.

objectif dépassé : 74 % des élevages équipés de systèmes d'accès à la lumière naturelle.

En complément des volailles Bio et Label Rouge dont l'accès à des parcours extérieurs est fixé dans les cahiers des charges, de plus en plus de volailles standards ont également accès à la lumière naturelle. En effet, de nombreux éleveurs en charge d'élevages standards équipent volontairement leurs poulaillers de fenêtres ou de jardins d'hiver pour offrir à leurs animaux un accès à la lumière extérieure. Aujourd'hui, 74 % de la totalité des élevages offrent un accès à la lumière naturelle aux volailles, dont 56 % d'élevages standards.



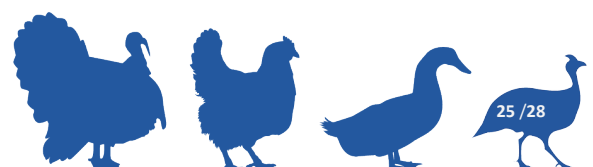
3

Objectif : 100 % des élevages engagés dans l'amélioration des bonnes pratiques.

Point d'étape : près de 85 % des élevages audités sur leurs bonnes pratiques. La filière des volailles françaises a développé deux applications pour évaluer et améliorer les bonnes pratiques des élevages, l'une permet d'effectuer un audit complet (EVA) et l'autre est dédiée au bien-être animal (EBENE), en complément des contrôles déjà effectués en Label Rouge et Bio. Le nombre d'audits Ebène en élevage a été multiplié par 5 depuis 2019.

L'**application EVA** permet désormais de réaliser l'évaluation de la conformité des élevages au niveau 2 de la démarche HVE (Haute Valeur Environnementale). Cette certification environnementale permet aux éleveurs de s'engager dans une démarche de progrès de leurs pratiques agricoles en matière de respect de la biodiversité, de stratégie phytosanitaire, de gestion de la fertilisation et de gestion de la ressource en eau.

De son côté, l'**application EBENE**, qui se concentre sur le bien-être animal, a déjà été adoptée par plus de 600 éleveurs et près de 200 auditeurs externes (vétérinaires ou techniciens). La méthode repose sur des bases scientifiques solides. Elle a été construite en étroite collaboration avec des scientifiques, des professionnels de l'élevage ainsi que des ONG œuvrant pour la protection animale : Welfarm et CIWF. Les résultats de l'évaluation sont immédiats et l'éleveur se voit préconiser, si besoin, des mesures d'amélioration directement sur son smartphone.



4

Objectif : Zéro déforestation pour une alimentation sûre et durable.

Point d'étape : 95 % de l'alimentation garantie sans risque de déforestation

Pour offrir une alimentation sûre et durable aux éleveurs de volailles, les entreprises de nutrition animale participent à la plateforme DURALIM pour développer les approvisionnements en matières premières françaises (80 % aujourd'hui) et en matières importées durables. À ce jour, selon les dernières données 2021/2022 disponibles, seulement environ 5 % de la ration de l'alimentation destinée aux poulets et aux dindes est potentiellement à risque de déforestation et de conversion. En effet, le pourcentage de soja dans la ration totale d'un poulet est de 18% et l'empreinte du soja potentiellement à risque de déforestation et de conversion sur sa ration totale est de 4,5%. (Source : extrait de l'Observatoire Céréopa / Duralim sur la campagne 2021/2022)

5

Objectif : -60% d'utilisation d'antibiotiques en 15 ans

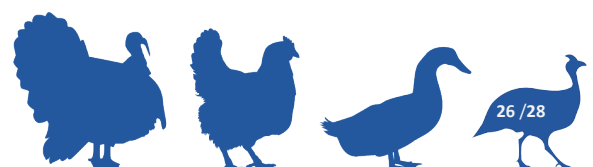
Objectif dépassé : -72% d'utilisation d'antibiotiques en 11 ans

Le Pacte Ambition avait fixé -60 % d'utilisation d'antibiotiques de 2010 à 2025, l'objectif est aujourd'hui largement dépassé. Selon l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), l'exposition des volailles aux antibiotiques a reculé de -72 % entre 2011 et 2022. Elle a reculé -12 % en seulement 1 an, de 2021 à 2022.

6

Objectif : Maintien des élevages familiaux

La filière avicole française compte un total de près de **14 000 élevages de volailles** (dont 5400 en Label Rouge et près de 1 100 en bio) et **15 000 entreprises liées**. Ancrée au cœur des territoires, elle emploie 100 000 professionnels, dont environ 34 000 dans les élevages eux-mêmes. Les élevages sont majoritairement restés des élevages à capitaux familiaux. Il s'agit de fermes le plus souvent engagées en polyculture ou poly-élevage, favorisant la biodiversité au sein des territoires. Les fermes françaises ont conservé une taille modeste, loin des fermes-usines ultraspecialisées de certains pays dans le monde, concentrant des millions de volailles.



ENGAGEMENT SUPPLEMENTAIRE ET OBJECTIFS REHAUSSES POUR 2030 : LES PISTES A L'ETUDE

Le **Pacte Ambition 2025** est en cours de mise à jour et la réflexion menée servira de socle à l'élaboration d'une **démarche de responsabilité sociétale** ambitieuse.

Ainsi, au-delà de la révision des objectifs, qui seront fixés à 2030, le Pacte sera complété d'un **7^e engagement**, portant sur **l'amélioration de l'impact environnemental et climatique** de la filière.

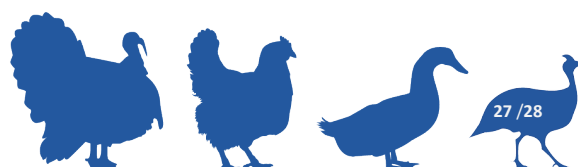
Ce nouveau volet complétera le relèvement des objectifs des précédents engagements. Parmi les pistes étudiées, l'Interprofession a l'ambition d'ajouter un **aspect quantitatif à la couverture de toutes les attentes** du marché. Il s'agit notamment d'être en mesure de proposer des volailles à prix accessible en quantité suffisante, pour répondre en particulier à la demande des industries agro-alimentaires et de la restauration hors domicile.

L'engagement sur l'accès à la lumière naturelle des poulaillers serait quant à lui complété d'un objectif en matière d'**enrichissement du milieu** (perchoirs, etc.).

Le déploiement des audits sur les bonnes pratiques dans les élevages serait assorti d'indicateurs portant sur les **formations au bien-être animal** dispensées aux professionnels de toute la filière.

Pour l'alimentation durable, les professionnels étudient la possibilité d'ajouter un indicateur sur **l'origine des matières premières** introduites dans les rations afin de valoriser l'approvisionnement français.

Quant à l'objectif sur le maintien des élevages familiaux, il serait notamment révisé de façon à **valoriser l'attractivité du métier et favoriser le développement des élevages, toujours à capitaux familiaux.**



À propos de l'Interprofession ANVOL :

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration.

La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs.

ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.



INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR



@Interpro_Anvol
Interprofession ANVOL
ANVOL

Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM-RP, Service de Presse de ANVOL,
vous remercient de votre attention.

Tél. : 01.48.05.19.00 - Courriel : adocom@adocom.fr

ADOCOM[®]-RP

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax. : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM

